

Le tourisme, un levier pour l'attractivité du territoire



La promotion des activités touristiques, les actions d'aménagement comme les haltes fluviales par exemple ou la création d'offices de tourisme relèvent des compétences de GPS&O.

Pour le territoire, le développement du tourisme est un vecteur d'attractivité important. Avec des atouts comme la Seine, de grands espaces, une richesse patrimoniale et une proximité directe de Paris qui sera renforcée par l'arrivée du RER Eole en 2024, la communauté urbaine dispose de ressources à valoriser et développer.

Plusieurs communes et certaines intercommunalités avaient déjà lancé des actions et parfois instauré une taxe de séjour. L'enjeu à présent est tout à la fois de capitaliser sur ces actions et d'en développer de nouvelles pour conduire une démarche partagée à l'échelle du territoire.

Réalisations

- Étude stratégique pour doter la communauté urbaine d'un schéma directeur tourisme : diagnostic, définition des enjeux stratégiques, plan d'action et d'organisation
- Maintien des offices de tourisme existants afin d'assurer la continuité du service public durant la phase transitoire de définition d'une organisation à l'échelle communautaire
- Reprise et extension à l'échelle communautaire de la taxe de séjour mise en place dans certaines communes
- Création d'un observatoire touristique.
- Quels sont les flux sur le territoire ? Quel est le comportement des touristes et leurs caractéristiques ? C'est à ce type de questions que permettra de répondre cet observatoire mis en place en liaison avec différents partenaires. Il doit permettre d'orienter le positionnement marketing du territoire tout en disposant d'un outil d'évaluation des actions menées.
- Mise en place de l'outil d'accueil et de promotion touristique communautaire
- Plan signalétique touristique communautaire

Infos +

Quai pour les croisières fluviales

L'aménagement d'un quai dédié à la croisière fluviale avec hébergement a été lancé en 2016 à Mantes-la-Jolie. Ce projet a été mené en partenariat avec la commune, Voies Navigables de France, Port de Paris et l'entreprise Agis - représentant de compagnies de croisières.

La communauté urbaine est intervenue au titre du réaménagement des quais et des espaces de stationnement dédiés aux cars de tourisme. L'objectif est d'assurer une qualité d'accueil aux bateaux de croisière tout en garantissant une intégration au tissu urbain.